

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail
(PIAMMO)

Indemnité journalière en cas d'incapacité de travail
(PIGA01)

Votre couverture actuelle

Nouvelle couverture proposée

Ces deux assurances garantissent une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail.
Des différences existent cependant dans la couverture d'assurance.

Une différence majeure est présentée ci-dessous:

Droit aux prestations

Seul un taux d'incapacité de travail de 100% donne droit à une indemnité journalière entière.

Si le taux d'incapacité de travail est égal ou supérieur à 66 2/3%, les prestations sont accordées en entier.